



Monsieur François MITTEAULT  
Directeur de l'Eau et de la Biodiversité  
DGALN - DEB

Objet : Préavis de grève

Réf : VT/2016-42

Monsieur le Directeur,

Suite à la réunion de ce jour, dans laquelle aucune réponse ne nous a été apportée par rapport aux garanties préalables demandées par la CFDT dans le cadre de sortie du décret dérogatoire.

Nous exigeons :

- le report de l'échéance d'avril 2017, afin de pouvoir sereinement négocier des conditions acceptables de sortie du décret liste dérogatoire pour les personnels et le management des agences
- pour les agents restants dans le quasi-statut, des garanties réglementaires ou législatives leur permettant de ne pas être écartés de la mobilité interne et en inter agence, au motif du fléchage des nouveaux postes en « non dérogatoire ».

Cette garantie est pour nous indispensable pour nous prémunir de refus prévisibles du contrôleur budgétaire, d'accepter ces mobilités internes.

Cette garantie préalable est **nécessaire mais pas suffisante**, car des modalités de gestion d'un statut en voie d'extinction seront à mettre en place, conformément aux déclarations de la directrice adjointe de la DGAFP en présence de madame la ministre de la Fonction publique lors du conseil supérieur de la Fonction publique d'État le 14 novembre.

Ce courrier vaut préavis de grève pour les personnels de toutes les agences de l'eau pour la journée du 6 décembre 2016 de 0h à 24h.

**La secrétaire générale de l'UFETAM CFDT**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Thys'.

**Véronique THYS**